

# **Historique du programme MEDIA**

**Mars 2017**

## **Lancement**

Dans les années 1980, l'audiovisuel traverse une crise profonde. Les productions nord-américaines dominent largement le marché du cinéma, les films européens ont toujours plus de peine à s'imposer. Les nouveautés techniques se succèdent à toute vitesse et le marché audiovisuel est en pleine transformation.

La future Union européenne prend conscience de la nécessité de créer un cadre juridique et économique commun et élabore en 1990 le premier programme de soutien MEDIA. Après une longue attente, la production cinématographique européenne indépendante se voit ainsi enfin reconnue comme facteurs culturels et économiques importants pour une Europe diverse, novatrice et économiquement forte.

Le programme MEDIA est conçu comme un complément aux politiques nationales de soutien à la production et à Eurimages.

## **MEDIA I (1991-1995)**

Le premier programme de soutien est lancé avec les 12 États membres d'alors. Prévu pour durer 5 ans, MEDIA I dispose d'un budget total de 200 millions d'écus et met l'accent sur le soutien à la distribution (EFDO). En matière de développement ou de formation continue, il ne prévoit que des mesures marginales.

## **MEDIA II (1996-2000)**

Le programme suivant met l'accent sur trois domaines à soutenir, le développement, la distribution et la formation continue. MEDIA II dépend directement de la Commission à Bruxelles. Le budget total est porté à 301 millions d'euros afin de permettre l'émergence à longue échéance de coopérations européennes.

## **MEDIA Plus (2001-2006)**

Le 3<sup>e</sup> programme MEDIA regroupe les domaines du développement de projets, de la distribution, de la promotion et de la formation continue. Le budget total s'élève à 513 millions d'euros. Avec l'ouverture de l'Europe sur les pays de l'Est, ainsi que la nouvelle participation de la Suisse au programme, le nombre de pays membres est à 30. C'est dans le cadre de MEDIA Plus que tout le processus d'évaluation des demandes de soutien a été intégré à la gestion de la Commission européenne.

### **MEDIA 2007 (2007-2013)**

Le programme MEDIA 2007 est adopté le 15 novembre 2006 et doté de 755 millions d'euros sur une période de sept ans. Comparé à ses prédécesseurs, les trois objectifs majeurs du programme restent inchangés: renforcer la compétitivité du secteur audiovisuel européen et la circulation des œuvres et promouvoir l'identité culturelle européenne.

Avec l'introduction de soutiens aux nouvelles technologies (Projets pilotes, Numérisation des salles) et d'un Fonds de garantie à la production, MEDIA 2007 répond aux défis d'un secteur audiovisuel européen soumis à de profondes mutations et à des difficultés structurelles (fragmentation du marché, manque d'investissements privés). Il est prolongé par l'action internationale MEDIA Mundus avec pour objectif de renforcer la coopération entre professionnels européens et non-européens. En 2012, le Parlement européen approuve l'allocation de 2 millions d'euros supplémentaires pour le lancement de l'Action préparatoire «Circulation des films à l'ère numérique» qui permet d'explorer des solutions Day & Date, soit une exploitation simultanée des œuvres sur des supports de diffusion multiples. Enfin, c'est dans le cadre de MEDIA 2007 que la base de données **MFDB** recensant tous les films soutenus a été créée.

### **Europe créative (2014-2020)**

Dès 2014, le programme a été intégré au programme-cadre Europe créative qui réunit les programmes MEDIA et Culture. Un nouveau volet transsectoriel soutient aussi le mécanisme de garantie financière dès 2016.

Le volet **MEDIA** soutient le développement et la distribution des œuvres européennes, les plateformes de V&D, les réseaux de cinémas, les initiatives de formation, les festivals de films et les activités de promotion. Le volet **Culture** prévoit des aides pour les projets européens de coopération, de réseaux et de plateformes ainsi que pour la traduction littéraire. Le volet soutient également les Capitales européennes de la culture, le Label du patrimoine européen et les Prix européens dans les domaines du patrimoine culturel, de l'architecture, de la littérature et de la musique. Le mécanisme de garantie financière du volet **transsectoriel** a pour objectif de faciliter l'accès aux financements privés des PME et des organisations européennes des secteurs culturel et créatif. Des appels concernant toute l'industrie de la création sont également publiés dans ce cadre.

Europe créative est dotée d'un budget total de 1,46 milliard d'euros pour sept ans. 56% des fonds seront prévus pour le volet MEDIA, 31% pour le volet Culture et 13% pour le volet transsectoriel.

Les objectifs du programme sont de sauvegarder et de promouvoir la diversité culturelle et linguistique européenne, de renforcer la compétitivité des secteurs en question et de contribuer à la stratégie Europe 2020:

- développer la capacité des secteurs de la culture et de la création européens à opérer au niveau transnational, notamment en renforçant les relations et les réseaux établis entre les opérateurs;
- encourager la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives ainsi que des opérateurs, et atteindre de nouveaux publics, en Europe et au-delà;
- renforcer la capacité financière des secteurs de la culture et de la création;
- favoriser la coopération politique transnationale afin d'appuyer l'élaboration des politiques, l'innovation, le développement du public et la création de nouveaux modèles commerciaux.